FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon réglementation (CE) 1907/2006, réglementation (CE) 1272/2008
réglementation (CE) 453/2010

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DÉTAIL ET INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit : Matière bitumeuse viscoélastique à charge minérale
N ° d'enregistrement REACH : Non requis
Nom Commercial : RESTAGRAF

1.2. Coordonnées du fournisseur de données de la fiche de sécurité

Nom de la société : RESTAGRAF
Adresse : 1 Allée des Bouleaux
95110 SANNOIS (France)
Tél : +33(0)1 39 98 55 00
Fax : +33(0)1 39 98 55 01

1.3. Téléphone d'urgence :

Numéro de téléphone de la société en cas d'urgence : +33(0)1 39 98 55 00

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance /du mélange
Ce produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement CE 1272/2008 et à la directive 67/548/CEE.

Classification UE (67/548/CEE) : Non applicable

Réglementation CE 1272/2008 : Non applicable

2.2. Eléments d'étiquetage
Etiquette conforme à la réglementation (CE) N. 1272/2008

- Déclaration de danger : Non applicable

- Note d'avertissement : Non applicable

2.3. Autres dangers :
Ce produit n'est pas considéré comme présentant un danger, n'est pas applicable pour PBT O vPvB conformément à l'annexe XIII of REACH.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Matière principale : Charges minérales mélangées à du bitume oxydé

CAS no. : CAS 8052-42-4

Section 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Pas de mesures spéciales de premiers secours requises
Contact avec la peau : Pas de mesures spéciales de premiers secours requises
Inhalation : Pas de mesures spéciales de premiers secours requises
Ingestion : Pas de mesures spéciales de premiers secours requises

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :
Il est possible d'utiliser tous types de moyens d'extinction.

5.2 Dangers particuliers de la substance / du mélange :
Non.

5.3 Equipement de protection pour la lutte contre l'incendie :
Ne sont pas nécessaires des équipements de protection spéciaux.

Section 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Non applicable.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation :
Aérer les pièces fermées, éviter de manipuler à proximité de sources d'inflammation, respecter les mesures d'hygiène personnelle, ne pas manger, ne pas boire sur le lieu de travail.

7.2 Stockage :
Aérer l'entrepôt, stocker à l'abri de la chaleur

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Informations supplémentaires sur les mesures techniques :
Rien en particulier

8.2 Contrôle des expositions

8.2.1 Equipement de protection personnelle :
Non applicable.

8.2.2 Protection respiratoire :
Non applicable

8.2.3 Protection des yeux :
Non applicable

8.2.4 Protection des mains :
Non applicable

8.2.3 Protection de la peau :
Non applicable

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence : Solide en feuille ou en rouleau
- Odeur : Inodore
- Point de fusion : 250 – 260°C

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Ce produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- **Toxicité aiguë :** Aucune
- **Effet irritant pour la peau :** Sans
- **Effet irritant pour les yeux :** Sans
- **Danger en cas de respiration :** Aucun

Section 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité : Ce matériau ne représente aucun risque pour l'environnement

Section 13. CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :
Les résidus et surplus peuvent être éliminés dans des décharges agréées ou incinérés dans une usine d'incinération autorisée, conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets et aux réglementations nationales.

13.2 Disposition nationale ou régionale en vigueur :
Conformément aux règles et réglementations de chaque pays concerné.

Section 14. INFORMATION DE TRANSPORT

Pas dangereux selon la réglementation ADR/RID, IMO, IATA

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Aucune

Section 16. INFORMATION ADDITIONELLE

16.1 Date de la première édition : 24.06.2011

16.2 Sources :
Dir. 67/548/CEE et modification
Dir. 1999/45/CE et modification
D.Lgs. 81/2008 et modification
Reg. (CE) N° 1907/2006 du parlement et du conseil européen du 18 Décembre 2006, REACH.
Reg. (CE) N° 1272/2008, du parlement et du conseil européen du 16 Décembre 2008, CLP, et modification.